

## Comment parrainer un candidat ?

Pour se présenter aux primaires, les candidats doivent être parrainés par 10 élus (Conseillers de Paris, Conseillers d'Arrondissement, Parlementaires, membres du Parlement Européen élus à Paris et Conseillers régionaux parisiens d'Ile-de-France) répartis dans 3 arrondissements **et** 300 électeurs, inscrits sur les listes électorales parisiennes au 31 décembre 2012 et répartis dans 5 arrondissements.

- **Vous ne pouvez parrainer qu'un seul candidat.** En cas de parrainages multiples, seul le plus récent fera foi.
- Les parrainages sont recueillis entre le lundi 18 mars à midi et le mardi 2 avril à midi
- Les déclarations de parrainage ne feront pas l'objet de publication.

**Chaque parrainage doit impérativement être accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité ou de la carte d'électeur du parrain.**

Je soussigné(e)

Nom : .....Prénom : .....

Mandat (si élu parisien): .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Apporte mon parrainage à :**

.....

**Je joins une photocopie de ma pièce d'identité ou de ma carte d'électeur.**

Paris, le / /2013

Signature :

**Bulletin à renvoyer à l'adresse indiquée par le candidat de votre choix**